

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 15  
N° identifiant 2023-0225

Titre Avances sur attributions de subventions avant le vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur(s) M. Robert ROCHAUD  
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ. Tableau subvention

Membres en exercice 0  
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants \_\_\_\_\_ Mandataires \_\_\_\_\_

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.  
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel Commission Développement local et rayonnement Commission Lien social et éducation
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

Plusieurs structures associatives recevant une subvention d'une certaine importance sollicitent, pour la bonne gestion de leur trésorerie, le versement d'une avance sur subvention avant le vote du Budget Primitif 2024.

Bénéficiaire	Total Sub 2023	Av. proposées 2024	%
ARS NOVA ENSEMBLE INSTRUMENTAL	32 000 €	15 000 €	47%
ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA MAISON DE LA GIBAUDERIE	292 325 €	70 000 €	24%
ASSOCIATION DES CENTRES SOCIOCULTURELS DES 3 CITES	978 426 €	100 000 €	10%
ASSOCIATION POITEVINE DES AMIS DU THÉÂTRE POPULAIRE GEORGES BAEULDE	50 000 €	15 000 €	30%
ATELIERS MUSICAUX SYRINX	94 000 €	30 000 €	32%
CENTRE D'ANIMATION POITIERS SUD - CAP SUD	821 598 €	280 000 €	34%
CINE U	52 000 €	20 000 €	38%
COURONNERIES DEMAIN	848 811 €	400 000 €	47%
ENTENTE SPORTIVE TROIS CITES FOOTBALL	50 000 €	18 000 €	36%
FILMER LE TRAVAIL	30 000 €	15 000 €	50%
JAZZ A POITIERS	88 100 €	39 000 €	44%
L'OREILLE EST HARDIE / LE CONFORT MODERNE	440 000 €	120 000 €	27%
LE META - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL POITIERS NOUVELLE-AQUITAINE	266 400 €	130 000 €	49%
POITIERS JEUNES	372 300 €	100 000 €	27%
POITIERS TTACC 86	50 000 €	25 000 €	50%
SAINT-ELOI VIVRE ENSEMBLE - SEVE	685 213 €	220 000 €	32%
STADE POITEVIN HOCKEY CLUB	50 000 €	25 000 €	50%
STADE POITEVIN RUGBY	133 000 €	30 000 €	23%
ALTERNA STADE POITEVIN VOLLEY BALL	244 700 €	120 000 €	49%

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal l'attribution de 19 avances sur subvention aux structures mentionnées dans le tableau de présentation joint pour un montant de 1 772 000 €. Ces avances seront versées sous réserve que les structures fournissent tous les documents d'instruction jugés utiles par la collectivité.

**Après examen de ce rapport, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022 et les avenants éventuels sans incidence financière**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

0
0
0
0


La Maire,  
Léonore MONCOND'HUY  
Le Secrétaire,  
Théo SAGET

**RESULTAT DU VOTE**

--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	